

Mme TEYSSIER Sarah
Hôtesse RA
0685531050
En son absence
Marie-Line
RAGOGNETTI

LES SERVICES PROPOSES

Un service animation est proposé pour les résidents les après-midis du lundi mardi jeudi vendredi.

Le CIAS à Pineuill propose le portage de repas à domicile, et un service d'aide à domicile.

Les repas d'anniversaires, de Noël, d'été sont proposés chaque année



CONTACT

Mme CHARLOT Nathalie
Secrétariat
CCAS
Gestion de la Résidence
05.53.22.24.16

BIENVENUE

**RESIDENCE
AUTONOMIE
« Le Bois Doré »**



La résidence du Bois Doré est située dans le centre ville de PORT-SAINT-FOY-et-PONCHAPT. Des artisans (boucher-charcuterie, boulanger, coiffeur,) des commerces (bar, pharmacie, tabac-presse, hypermarché,...) des entreprises du tertiaire (kinésithérapeute, infirmières, dentiste, assureur, agence postale communale....) s'articulent aux alentours de cette résidence.

La résidence du Bois Doré est composée de 18 pavillons de plain-pied.

Elle comprend : 4 logements T2 d'environ 60 m² (entrée, cellier, salle de bain, séjour, chambre, cuisine) et 14 logements T1 bis d'environ 50 m² (entrée cellier séjour-chambre, salle de bain, cuisine).

La résidence est sécurisée par un portail avec code, une téléassistance, une visite quotidienne de l'hôtesse et la présence d'une gardienne.

LES TARIFS

Au 1er janvier de l'année les loyers peuvent être révisés:

T1 bis 457,44 euros + 23 euros téléassistance (non obligatoire) + 11,10 taxe d'ordures ménagères

T2 531,08 euros + 23 euros téléassistance (non obligatoire) + 11,10 taxe d'ord ménagères

Les loyers ne prennent pas en charge l'eau et l'électricité. Le chauffage est électrique. Certains logements ont une salle de bain avec une douche à l'italienne.

Ces habitations donnent droit à l'Aide Personnalisée au Logement en fonction des revenus du locataire.

Chaque résident peut aménager un espace fleuri devant son logement.

Un espace vert se trouve au fond de la résidence assurant tranquillité, ombre...

La résidence autonomie n'est pas une maison de retraite. Il n'y a pas d'assistance médicalisée sur place. Les statuts imposent que les résidents soient autonomes, sans dépendance médicale importante.

Lorsqu'un résident commence à perdre son indépendance, la famille et l'entourage alors sont sollicités pour trouver un autre type de logement plus adapté. (maison de retraite, famille d'accueil).

Les travaux de rénovation de salle de bain ont été financés en partie, grâce à une subvention de la :



Les travaux de rénovation thermique ont été subventionnés à la fois par la CARSAT et par le département de la Dordogne

